

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 2 août 2021

Délibération N : 20210802-02

OBJET : Attribution du Marché pour une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque

L'an deux mil vingt et un, le 2 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 27/07/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE –

POUVOIRS : 2

Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation simple a été organisée entre le 12 mai et le 2 juillet 2021 auprès de plusieurs bureaux d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque.

La commission d'appel d'offres a étudié l'unique offre soumise qui est complète et recevable.

Elle propose de retenir :

- ☛ La Société CABESTAN 88 r Anatole France 38000 GRENOBLE
Prix global de la mission : **30 925 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par **12 voix pour** :

APPROUVE l'exposé du Maire et la proposition de la commission d'appel d'offres ;

ATTRIBUE le Marché pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de préprogrammation immobilière des bâtiments de l'ancien centre de Val Pré Vert, du bâtiment abritant la Mairie et de celui de l'ancien presbytère abritant la bibliothèque à la Société CABESTAN sise 88 r Anatole France 38000 GRENOBLE ;

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue et l'autorise à signer tous les actes afférant au Marché.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.